

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2016-09 du 8 mars 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1630236S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang en date du 9 juin 2010 nommant M. Stéphane NOËL aux fonctions de directeur général délégué en charge de la production et des opérations;

Vu la décision n° N 2015-02 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre TIBERGHIEEN aux fonctions de directeur général délégué, en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation, de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre TIBERGHIEEN, directeur général délégué, en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation, de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 19 mars au 3 avril 2016 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TIBERGHIEEN, M. Stéphane NOËL, directeur général délégué, en charge de la production et des opérations, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 mars 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS